

## La direction de chœur

### INITIATION

Il est d'une durée de 2 ans maximum.

Le niveau Initiation est ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Il est accessible sur test de formation musicale ; l'admission se fait sur avis du professeur.

L'objectif pédagogique est : l'acquisition des notions de base de gestique, de préparation de la partition en vue de la répétition et de sa direction musicale. L'enseignement se déroule dans le cadre du cours collectif de la classe de direction de chœur.

### CYCLE 3 (CFEM)

**Durée du cycle : 1 ou 2 ans**

#### objectifs pédagogiques

- Acquisition et consolidation des éléments de gestique
- Méthodologie de la répétition
- Acquisition des principes pédagogiques de la direction de chœur
- Développement de l'autonomie face au chœur

#### admission inscription

**L'admission dans ce cycle se fait sur concours.**

- **Tests de formation musicale** : dépistage d'erreurs, dictée d'accords, déchiffrage chanté avec paroles, mémorisation et questions d'analyse sur une œuvre chorale (structure, parcours tonal, cadences, chiffrage d'accords)
- **Épreuve de direction** : séance de travail sur une œuvre chorale imposée 5 semaines avant le concours (10' environ)

#### contenu des études

**Discipline principale :**

- Cours de direction (répertoire, analyse et approche stylistique des textes, interprétation, technique de répétition, technique du geste, pédagogie).
- Participation au chœur de chambre du CRR.
- Séances pratiques de direction avec les chœurs à voix égales et à voix mixtes du CRR.

**Disciplines complémentaires obligatoires :**

- Réduction au clavier
- Analyse ou culture musicale

**Disciplines complémentaires optionnelles :**

- Formation musicale
- Écriture
- Chant ou technique vocale
- Musique d'ensemble

#### organisation du cycle

#### matières obligatoires

Direction de chœur (cours individuel)	Analyse ou Culture musicale	Clavier : déchiffrage et réduction	pratiques collectives	
			Direction de chœur (cours collectif)	Chœur de chambre
0h45	1h30	0h30	2h30	2h

#### Les échéances de fin d'année

#### Suivi pédagogique

↳ **Examen de fin de cycle**  
Examen obligatoire dès  
la 1<sup>ère</sup> année

**décisions du jury**, récompenses décernées :

- obtention des UV avec mention TB ou B
- mention AB pour l'UV de direction : peut ouvrir droit à une 2<sup>ème</sup> année avec l'accord du directeur et du professeur
- fin de scolarité

**Le CFEM de direction de chœur se compose de :**

- UV de direction : Séance de travail avec un chœur sur une œuvre imposée 5 semaines avant le concours
- Une attestation d'assiduité au Chœur de chambre
- Une UV au choix parmi : Réduction au clavier, Analyse, Culture, Formation musicale, Écriture, Chant ou technique vocale, Musique d'ensemble

# CYCLE SPECIALISE (DEM)

**Durée du cycle spécialisé : 2 à 3 ans**

## objectifs pédagogiques

- Approfondissement des connaissances et aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Maîtrise de la gestique et des techniques de répétition
- Consolidation des compétences nécessaires à la direction musicale d'un chœur et à son encadrement
- Capacités d'autonomie et d'organisation.

**L'admission dans ce cycle se fait sur concours.**

## admission inscription

- Tests de formation musicale : dépistage d'erreurs, dictée d'accords, déchiffrage chanté avec paroles, mémorisation et questions d'analyse sur une œuvre chorale (structure, parcours tonal, cadences, chiffrage d'accords)
- Interprétation d'une œuvre vocale au choix du candidat (durée de 2' à 3' environ).
- Réduction au piano d'un extrait d'œuvre pour chœur à 4 voix mixtes (déchiffrage).
- Épreuve de direction : séance de travail et filage d'une œuvre imposée 5 semaines avant le concours. (15' maximum).

## contenu des études

### Discipline principale :

- Le cours de direction comprend l'étude du répertoire, l'analyse et l'approche stylistique des textes, l'interprétation, la technique de répétition, la technique du geste, la pédagogie, la phonétique, la conception de projet
- Les étudiants admis sont tenus de participer au chœur de chambre du CRR, en tant que chanteur et chef de chœur, d'assister à des séances pratiques de direction avec les autres chœurs du CRR et au suivi de répétitions de différents chœurs.

### Disciplines complémentaires obligatoires :

- Chant ou technique vocale
- Réduction au clavier
- Analyse ou Culture musicale

### Disciplines complémentaires optionnelles :

- Formation musicale
- Écriture
- Musique d'ensemble

## organisation du cycle

### matières obligatoires

Direction de chœur (cours individuel)	Technique vocale	Analyse ou Culture musicale	Clavier : déchiffrage et réduction	pratiques collectives	
				Direction de chœur (cours collectif)	Chœur de chambre
<b>1h</b>	<b>0h30</b>	<b>1h30</b>	<b>0h30</b>	<b>2h30</b>	<b>2h</b>

### Les échéances de fin d'année

↳ **Examen de fin de cycle** (en 2ème année)

**décisions du jury**, récompenses décernées :

- obtention des UV avec mention TB ou B
- mention AB
- fin de scolarité

## Suivi pédagogique

**Le DEM de direction de chœur se compose de 4 UV, décernées avec mention TB ou B :**

- UV de direction de chœur :
  - Séance de travail avec un chœur mixte sur une ou deux œuvres dont une est imposée 5 semaines avant le concours.
  - Séance de travail avec un chœur d'enfants du CRR
  - Interprétation d'une ou deux œuvres vocales au choix du candidat.
- UV de réduction au clavier d'une œuvre du programme choisie par le jury.
- UV d'Analyse ou de Culture musicale
- Une UV au choix parmi : Formation musicale, Écriture, Musique d'ensemble